



RÈGLEMENT TRANS-NOMAD 2020 powered by Orbea

ART. 1: Définition

Trans-Nomad powered by Orbea est une épreuve d'enduro de 4 jours qui aura lieu du 1 au 4 octobre 2020. Le format de compétition consiste de différentes sections chronométrées unies par des liens ou connexions.

Le parcours de chaque jour est de plus ou moins 50km, étant le dénivelé positif et négatif entre 1500 et 2000 mètres par jour, et 4-5 sections chronométrées par jour.

ART. 2: Organisateur

Trans-Nomad est un projet créé et produit par l'entreprise TRANSNOMAD S.L, CIF B94148897 et siège social à Plaza Unidad Nacional, 7, 7 b, 22001 Huesca. Trans-Nomad est une épreuve NON FÉDÉRÉE.

ART. 3: Inscriptions

Tout intéressé à participer à cette compétition doit formaliser leur inscription à travers la page web officielle: www.trans-nomad.com

Pour que l'inscription soit valable il faut préalablement avoir rempli toutes les données sollicitées dans le formulaire et avoir réalisé le paiement de l'inscription.

La période d'inscription ouvre le 15 mars et se ferme le 15 septembre où lorsque les places sont complètes. L'inscription est limitée à 60 coureurs. Les frais d'inscription sont de 1.350 €. Il y a une période d'un 15% de remise entre le 15 mars et le 1er avril.

De même, les coureurs qui ont participé dans des éditions antérieures de Trans-Nomad "transnomaders", peuvent bénéficier de la remise du 15%.

Le jour avant le début de l'épreuve tous les concurrents doivent aller chercher leur dossard, le chip de chronométrage et le sac avec les cadeaux de l'épreuve au secrétariat de course.

Tous les coureurs ont une assurance d'accidents pour l'épreuve qui est incluse dans l'inscription. Il n'est pas nécessaire d'être fédéré.

ART. 4: Catégories

La participation à Trans-Nomad est ouverte à plus de 18 ans (faits avant le début de l'épreuve) et ils pourront s'inscrire dans les suivantes catégories:

- Masculine: catégorie pour des coureurs masculins.
- Féminine: catégorie pour des coureurs féminines.
- E-bike: pour des coureurs hommes et femmes avec des vélos électriques.

Les parcours sont tous les mêmes pour les différentes catégories.

ART. 5: Matériel obligatoire

- Vélo tout terrain - Enduro à double suspension de 140-160 mm avant et arrière. Cette année la nouveauté est que les vélos électriques sont permis. Aussi sont acceptés les vélos rigides avec une géométrie de all-mountain-enduro.
- GPS avec les tracks de l'épreuve chargés.
- Casque et protections semi-complets ou complets (protège-genoux obligatoires, protège-coudes et mentonnières recommandés)
- Gants
- Sac à dos avec sac d'hydratation d'une capacité d'au moins 2 litres
- Lunettes de soleil
- 2 barres et 1 gel énergétique
- Coup de sifflet
- 2 barritas y 1 gel energético
- Sifflet
- Lampe frontale
- Briquet
- Couverture thermique
- Veste coupe-vent et imperméable.
- T-shirt technique thermique à manches longues
- Pièces de rechange du vélo: 2 caméras des dimension de la roue, pompe et broche de changement du modèle du vélo.
- Kit d'outils multifonction.
- 2 chips de chronométrage SPORTident (fournis par l'organisation)
- Dossard (fourni par l'organisation)
- Recommandable (pas obligatoire): petite trousse de premiers soins.

Tout coureur qui en porte pas le matériel obligatoire pendant la course pourra être sanctionné avec entre 1 et 5 minutes de pénalisation.

ART. 6: Format de compétition

Le parcours se divise en deux parties différenciées, des liens et des étapes chronométrées. Le parcours va surtout par montagne, par des pistes et des sentiers, bien qu'il est possible que des liens soient faits par des routes plus rapides et confortables. Il n'y aura pas un ordre de sortie préconçu.

Chaque coureur peut choisir l'ordre de sortie lors de chaque étape. Il doit uniquement respecter un temps minimum de 30 secondes avec le coureur qui le précède.

Si jamais un coureur atteint un autre pendant la course, ils devront se respecter et éventuellement laisser le passage et éviter tout danger.

Par rapport aux horaires de départ, tous les coureurs partent du camp de base en un seul groupe ou plusieurs si la logistique le permet, mais toujours encadrés par l'organisation.

L'organisations peut annuler par des raisons de sécurité une ou plusieurs étapes chronométrées ou faire des variations

Le classement de chaque coureur vient du total des temps réalisés dans les sections chronométrées et la somme des possibles pénalisations. Le coureur est obligé à notifier son abandon à l'organisation si jamais c'est le cas.

ART. 7: Parcours

Les tracés de Trans-Nomad sont des sections chronométrées de haute montagne où prédomine le dénivelé négatif, bien qu'il y a des parties où il faut pédaler avec un dénivelé positif. Les liens entre étapes chronométrées sont bien signalés. Il y en a qui vont par des zones de montagne, par des pistes où même par des routes. Il pourraient être ouverts au trafic, donc il faut respecter les normes de circulation.

Les circuits seront signalés au début et à l'arrivée, et il pourra y avoir des zones délimitées avec des balises, des signaux d'attention, de précaution et de direction. Á chaque début et finale de section il y aura du personnel de l'organisation ainsi que plusieurs bike-patrols répartis dans les zones de possible danger. Tous les jours il y aura au moins un point de ravitaillement intermédiaire avec du personnel de l'organisation et du ravitaillement.

Même si tout le parcours est bien signalé (liens et sections chrono) il est obligatoire que tous les coureurs aient leur track de la course chargé. Dans toutes les étapes l'organisation a le droit de modifier les parcours par différents motifs, toujours en prévenant avant la sortie de chaque section et signalant convenablement la route.

ART. 8: Classement

L'addition des temps de chaque jour plus les pénalisations établit le classement de chaque jour dans chaque catégorie. Dans le cas d'un même résultat, les positions de chaque jour seront valorisées et si jamais ça persiste, on comptera le meilleur temps de l'étape finale.

Le classement général se fait avec l'addition des temps des 4 jours. Si un coureur ne peut pas finir une des journées ou s'il saute une des spéciales il pourra continuer à participer et il sera tenu en compte pour le classement mais après tous les concurrents.

ART. 9: Chronométrage

Le système utilisé sera le système SPORTident internationalement reconnu. Le système officiel des Enduro World Series et d'autres épreuves de VTT et de trail running. Chaque coureur portera deux chips qu'il devra activer chaque jour être mise à jour chaque jour au secrétariat avant la sortie.

Ce système permet beaucoup de liberté aux coureurs, puisqu'ils pourront décider quand sortir avant chaque section, tout en suivant les instructions des bike-patrols et en respectant les 30 secondes entre coureur et coureur.

ART. 10: Sanctions

- Ne pas avoir sur soi le matériel obligatoire: pénalisation de 1 à 5 minutes selon le matériel.
- Ne pas suivre la trace de la course lors des sections chrono pour raccourcir le parcours: de 1 à 5 minutes selon l'endroit.
- Provoquer un accident sportif (agression ou insulte) à un coureur, staff ou spectateur: pénalisation de temps ou disqualification.

- Lancer des déchets pendant le parcours en dehors des ravitaillements: pénalisation de temps ou disqualification.
- Enlever du balisage: pénalisation de temps ou disqualification.
- Ne pas accéder à un contrôle de matériel obligatoire: disqualification.
- Ne pas aider à un concurrent lors d'une demande d'aide: disqualification.

ART. 11: Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou une ou plusieurs des étapes de compétition à cause de raisons climatologiques qui ne puissent pas assurer la sécurité des coureurs, ou par des raisons techniques autres externes à l'organisation. L'annulation se communique lors du briefing du jour.

En cas de désastre ou restriction médicale ou de sécurité externe à l'organisation de l'épreuve, si l'organisation estime que la sécurité ne peut pas être assurée, elle pourra annuler l'épreuve et se mettra en contact avec les coureurs pour leur communiquer l'annulation et procéder à la dévolution des frais d'inscription.

ART. 12: Environnement

L'enduro est une activité de compétition et loisir qui se déroule en montagne en plein contact avec la nature et c'est la responsabilité de tous réduire au maximum l'impact de ce sport dans notre entourage.

Les quatre étapes de Trans-Nomad se déroulent dans des zones de grande valeur écologique protégées sous des figures de protection environnementale par son importance et son grand intérêt environnemental. C'est à cause de ça que les participants et l'organisation doivent faire un effort pour préserver l'environnement et adopter des mesures de respect comme:

- Éviter de générer des déchets, et en cas de le faire, les poser dans les lieux prévus à tel effet.
- Respecter la faune et la flore: éviter hurler et arracher les fleurs.
- Respecter le bétail dans les zones de haute montagne et céder le passage en cas d'invasion du chemin.
- Ne pas sortir des chemins qui sont naturellement délimités et ne pas faire des hors piste.
- Respecter les morceaux à pied signalés par l'organisation et expliqués au briefing.
- Respecter les propriétés privées.
- Faire attention à ne pas verser des huiles ou laisser oubliées des pièces de rechange mécaniques.

Si jamais ces normes ne sont pas respectées il peut y avoir des sanctions et des pénalisations, disqualification incluse si c'est une grave sanction.

ART. 13: Politique d'annulation

Les inscriptions sont nominales et ne peuvent pas être transmises à d'autres coureurs sans l'autorisation de l'organisation. Dans le cas où un coureur ne puisse pas participer par divers motifs (médicaux, familiaux, etc) la politique d'annulation est la suivante:

Toute sollicitude d'annulation d'inscription reçue avant le 1er septembre 2020 aura une remise de 75% des frais d'inscription. A partir du 1er septembre 2020, aucun remboursement sera possible. Sans exceptions.

L'organisation recommande aux coureurs d'embaucher une assurance de voyage qui assure le voyage mais aussi le remboursement de l'inscription par des motifs médicaux ou familiaux. Cette assurance devra être prise par les coureurs, elle n'est pas incluse dans l'inscription.

ART. 14: Autres considérations

La participation à Trans-Nomad implique:

- L'acceptation du règlement en sa totalité.
- L'autorisation au Service Médical de l'épreuve pour faire les soins nécessaires et le compromis d'abandonner la compétition si l'équipe médicale ou l'organisation l'estime nécessaire.
- La cession des droits d'image pour que l'organisation puisse publier ou céder à des tiers des photographies et des vidéos sans limite de temps, lieu, à fins promotionnels ou de diffusion de l'évènement.
- Montrer du respect et de la solidarité envers le reste des participants, tout en priorisant le bien être de ceux-ci lors d'un problème grave. Promouvoir les bonnes pratiques dans le jeu pendant toute la compétition.

Pour n'importe quelle accloration ou doute par rapport au règlement, vous pouvez vous diriger à: info@trans-nomad.com

